

2. FINANCES

2.1 Exercice 2025 - Décision modificative n°2

Annexe 2.1

RAPPORTEUR : Le Directeur Général

Il est proposé au Conseil de décider d'adopter la Décision Modificative n°2 ci-après, relative au budget 2025 de l'Etablissement.

Elle fait ressortir un excédent au niveau de la section de fonctionnement de 160 000 €, contre un excédent de 15 000 € au Budget Primitif et 199 500 € à la Décision modificative n°1.

Le compte de résultat prévisionnel se présente comme suit :

	B.P. 2025	D.M.1 2025	D.M.2 2025
1 + Intérêts et produits assimilés	+ 2 828 000	+ 3 192 500	+ 2 878 000
2 - Intérêts et charges assimilées	- 344 000	- 420 000	- 428 500
3 + Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	+ 0	+ 0	+ 0
4 - Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	+ 0	+ 0	+ 0
5 + Produits sur opérations de location simple	+ 0	+ 0	+ 0
6 - Charges sur opérations de location simple	+ 0	+ 0	+ 0
7 + Revenus des titres à revenu variable	+ 0	+ 0	+ 0
8 + Commissions (produits)	+ 392 500	+ 419 000	+ 409 000
9 - Commissions (charges)	+ 0	+ 0	+ 0
10 +/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	+ 0	+ 0	+ 0
11 +/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placements et assimilés	+ 0	+ 0	+ 208 500
12 + Autres produits d'exploitation bancaire	+ 121 000	+ 129 500	+ 118 500
13 - Autres charges d'exploitation bancaire	- 5 000	- 12 000	- 6 000
14 PRODUIT NET BANCAIRE	+ 2 992 500	+ 3 309 000	+ 3 179 500
15 - Charges générales d'exploitation	- 2 700 500	- 2 794 000	- 2 770 000
16 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	- 245 500	- 242 000	- 272 500
17 RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	+ 46 500	+ 273 000	+ 137 000
18 - Coût du risque	- 9 000	- 103 500	- 67 000
19 RESULTAT D'EXPLOITATION	+ 37 500	+ 169 500	+ 70 000
20 +/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	+ 0	+ 0	+ 0
21 RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	+ 37 500	+ 169 500	+ 70 000
22 +/- Résultat exceptionnel	- 22 500	+ 30 000	+ 90 000
23 - Impôt sur les bénéfices	+ 0	+ 0	+ 0
24 +/- Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées	+ 0	+ 0	+ 0
25 RESULTAT NET	+ 15 000	+ 199 500	+ 160 000
Coefficient d'exploitation courante (CEC)	98,8%	91,2%	95,8%
Coefficient d'exploitation (méthode CMN)	98,4%	91,7%	95,7%

L'analyse des écarts sera réalisée avec la présentation de l'arrêté des comptes.

Le Conseil, après examen :

- Adopte la proposition
- ~~La modifie comme suit :~~

.....
.....

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

 CRÉDIT MUNICIPAL
1951 - 47 - 85000 - NANTES
Le Vice-Président du COS

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]